

DASSAULT SYSTEMES
Société européenne au capital de 133 843 536,30 euros
Siège Social : 10 rue Marcel Dassault – 78140 Vélizy-Villacoublay
322 306 440 R.C.S. Versailles

**ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
DU 22 MAI 2024**

Extrait du procès-verbal des délibérations

L'an deux mille vingt-quatre,

Le vingt-deux mai, à 15 heures,

L'Assemblée générale mixte des actionnaires de la société Dassault Systèmes (la « **Société** »), société européenne au capital de 133 843 536,30 euros, s'est tenue au siège social, 10, rue Marcel Dassault, 78140 Vélizy-Villacoublay, sur convocation du Conseil d'administration suivant avis préalable de réunion publié au BALO en date du 15 avril 2024 et avis de convocation publié au BALO en date du 3 mai 2024.

Les actionnaires ont pu voter préalablement à la tenue de l'Assemblée générale par correspondance, par procuration et via une plateforme de vote électronique.

L'Assemblée a été retransmise en direct, en format vidéo et audio, via un *webcast* disponible sur le site internet de la Société.

M. Richard BEJOT, représentant la société PricewaterhouseCoopers Audit et M. Xavier NIFFLE, représentant la société KPMG S.A., Commissaires aux comptes titulaires, ont été régulièrement convoqués et sont présents.

L'Assemblée est présidée par M. CHARLÈS, Président du Conseil d'administration.

Le Président souhaite la bienvenue aux actionnaires et les remercie de leur présence.

Il rappelle que l'Assemblée est réunie pour statuer sur l'ordre du jour qui a été communiqué :

De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire :

(...)

5) Nomination de PricewaterhouseCoopers Audit en qualité de Commissaire aux comptes en charge de certifier les informations en matière de durabilité,

(...)

De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire :

23) Pouvoirs pour les formalités.

DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

(...)

CINQUIEME RESOLUTION

Nomination de PricewaterhouseCoopers Audit en qualité de Commissaire aux comptes en charge de certifier les informations en matière de durabilité

L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, décide, en application des articles L. 821-40 et suivants du Code de commerce, de nommer PricewaterhouseCoopers Audit en qualité de Commissaire aux comptes en charge de certifier les informations en matière de durabilité.

Par dérogation aux dispositions de l'article L. 821-44 du Code de commerce et conformément à l'article 38 de l'Ordonnance n° 2023-1142 du 6 décembre 2023 relative à la publication et à la certification d'informations en matière de durabilité et aux obligations environnementales, sociales et de gouvernement d'entreprise des sociétés commerciales, la durée de ce mandat sera de trois exercices et prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2026.

Cette résolution est adoptée à la majorité de 1 767 667 632 voix « pour » et 16 016 854 voix « contre ». Il a été relevé 406 218 abstentions et 0 vote nul.

(...)

**DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET
EXTRAORDINAIRE**

VINGT-TROISIEME RESOLUTION

Pouvoirs pour les formalités

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal des présentes délibérations en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales de publicité.

**Cette résolution est adoptée à la majorité de 1 783 652 015 voix « pour » et 344 086 voix « contre ».
Il a été relevé 94 603 abstentions et 0 vote nul.**

Pour extrait certifié conforme
La Directrice Juridique Groupe


Samia SELLAM